

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.



LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

NOMB. 879.

THURSDAY, JUNE 27, 1782.

JEUDI, le 27 JUIN, 1782.

BASSORA, JANUARY 26, 1782.

**T**HE governor of Bombay, under date of the 28th. of October, confirms the victory gained by General Coote over Hyder Ally of the 1st of July: At that time Sir Eyre's army did not exceed 1500 Europeans and 7000 Seapoys, but was afterwards joined by above 5000 men from Bengal, and was to march towards Arcot on the 14th of August.

The Dutch settlements of Sadras, Pulicat, and Bimlipatam, with some other places to the Northward of Madras, and Chinsura in Bengal; were in possession of the English. The Dutch company's property was given to the captors, but the private property was preserved to the owners.

February 2. By letters from the Governor of Bombay of the 25th of November, it appears, that Gen. Coote had again defeated Hyder Ally in two several engagements on the 27th. of August and 27th of September, and had advanced very near Arcot.

February 6. On the 4th. instant at night, the Revenge, company's frigate, arrived from Bombay with letters down to the 22d of December, 1781, which contain the agreeable news of Hyder Ally having been driven into his own territories; and of the Dutch settlement of Negapatnam, their principal one on the coast of Coromandel, having surrendered to the company's arms.

LONDON, APRIL 10.

Admiralty-Office, April 8. This day, in pursuance of the King's pleasure, the following Flag Officers of his Majesty's fleet, were promoted, viz.

Sir James Douglas, Knight,	} Admirals of the Blue.—To be Admirals of the White.
Right Hon. Geo. Ld. Viscount Mount Edgcumbe,	
Samuel Graves, Esq;	
Hon. Augustus Keppel,	} Vice-Admirals of the Red.—To be Admirals of the Blue.
His Royal Highness Henry Fred. Duke of Cumberland,	
Clark Gayton, Esq;	
John Montagu,	}
Sir Robert Harland, Bart.	
Right Hon. Richard Lord Viscount Howe,	

Extract of a letter from Portsmouth, April 9.

"Yesterday morning Sir Guy Carleton embarked on board the Ceres frigate, and in the afternoon she sailed for New-York."

An express arrived late last night at Mr. Fox's office in Cleveland Row, from Holland. The accounts received by it contain a transcript of the last resolutions adopted by the States, in consequence of the interposition of the Court of Russia. The particular tenor of these resolutions is suppressed for the present with great caution, but we have reason to believe them favourable. They are, at all events, important, as a Cabinet Council has been convened in consequence, to meet this evening at the Marquis of Rockingham's house in Grosvenor-square.

Not a day passes but government receives an express from Dublin; so anxious are administration for hearing if any new manoeuvres take place in Ireland.

From the LONDON GAZETTE, April 27.

Admiralty-Office, April 27, 1782.

Extract of a Letter from the Honorable Vice-Admiral Barrington, to Mr. Stephens, dated on board the Britannia, at St. Helen's, the 25th of April, 1782.

"I have the pleasure to acquaint you for the information of my Lords Commissioners of the Admiralty, that on 20th inst. Ushant bearing N. E. half E. twenty-three leagues, at one P. M. I perceived the Artois, Captain Macbride, with a signal out for discovering an enemy's fleet, but at such a distance, that it was with the utmost difficulty I could distinguish the colour of the flag: it was then calm, but a breeze soon springing up, I made the signal for a general chase; the enemy at such a distance, that I could but just discover them from the Britannia's mast-head at three o'clock. At the close of the evening seven of our ships had got a good distance a-head of me, the Foudroyant, Captain Jervis, the foremost; and in the night, it coming to blow strong with hazy weather, after having lost sight of his companions at 47 minutes after twelve, brought the Pegase of 74 guns and 700 men to a close action, which continued three quarters of an hour, when the Foudroyant, having laid her on board on the larboard quarter, the Frenchman struck. My pen is not equal to the praise that is due to the good conduct, bravery and discipline of Captain Jervis, his officers and seamen, on this occasion; Let his own modest narrative, which I herewith inclose, speak for itself.

"The next morning, soon after day-break, the wind then at South blowing strong, it shifted in an instant to West, and with such violence, that it was with difficulty I could carry my courses to clear Ushant, and get the channel open, which being accomplished by noon, I brought to, and remained so until the evening of the 22d, to collect the Squadron,

BASSORA, 26 JANVIER, 1782.

**L**E gouverneur de Bombay sous la date du 28 Octobre, confirme la victoire que le Général Coote a remporté sur Hyder Ally le 1me. de Juillet, dans ce tems l'armée de Sir Eyre n'excédoit pas 1500 Européens et 7000 Seapoys, mais elle a été renforcée par plus de 5000 hommes de Bengal, et elle devoit marcher vers Arcot le 14 Août.

Les Anglois se sont emparés des habitations de Sadras, Pulicat et Bimlipatam, avec quelques autres places du côté du Nord de Madras et de Chinsura, dans Bengal, l'on a donné aux vainqueurs ce qui appartenoit à la compagnie, mais l'on a conservé les biens des particuliers à leurs propriétaires.

Le 2 Février. Par des lettres du gouverneur du Bombay du 25 de Novembre, il paroît que le Général Coote a défait une seconde fois Hyder Ally en deux différens engagements, le 27 d'Aouût et le 27 de Septembre, et qu'il avoit avancé bien près d'Arcot.

Le 6 Février. Le 4 du présent, au soir, la frégate de la Compagnie, la Revange, est arrivée de Bombay avec des lettres du 22 Décembre, 1781, qui contiennent l'agréable nouvelle qu'Hyder Ally a été obligé de se retirer dans ses territoires, et de l'habitation Hollandaise de Negapatnam, une des plus considérables sur la côte de Coromandel, qui s'est rendue aux troupes de la compagnie.

LONDRES, le 10 AVRIL.

Bureau de l'Amirauté, le 8 Avril. Aujourd'hui en conséquence du bon plaisir du Roi, les officiers du pavillon ci-après nommés, ont eût la promotion suivante:

Sir James Douglas, Chevalier,	} Amiraux du Bleu, pour être Amiraux du Rouge.
Le Très Hon. Ld. Vicomte Mount Edgcumbe,	
Samuel Graves, Ecuier,	
L'Honorable Augustus Keppel,	} Vice Amiraux du Rouge, pour être Amiraux du Bleu.
Son A. R. Henry Frédéric, Duc de Cumberland,	
Clark Gayton, Ecuier,	
John Montagu, Ecuier,	}
Sir Robert Harland, Baronet,	
Le Très Hon. Richard Lord Vicomte Howe,	

Extract d'une lettre de Portsmouth, du 9 Avril.

"Hier matin Sir Guy Carleton s'est embarqué à bord de la frégate la Cérés, qui a fait voile dans l'après midi pour New-York."

Il est arrivé hier au soir bien tard un express au bureau de Mr. Fox, dans Cleveland-Row, de Hollande. Les paquets qu'il a apporté contiennent une copie des dernières résolutions adoptées par les États, en conséquence de l'interposition de la cour de Russie. L'on cache, quant à présent, la teneur de ces résolutions, mais nous avons lieu de les croire favorables; elles sont certainement importantes, puis que l'on a convoqué, en conséquence un conseil du cabinet pour s'assembler chez le Marquis de Rockingham, dans Grosvenor-square.

Il n'y a pas de jour que le gouvernement ne reçoive un express de Dublin; tant l'administration est inquiète d'apprendre qu'il ne se fasse quelques nouvelles manoeuvres en Irlande.

De la GAZETTE de LONDRES, du 27 Avril.

Bureau de l'Amirauté, le 27 Avril, 1782.

Extract d'une lettre de l'Honorable Vice-amiral Barrington, à Mr. Stephens, datée à bord du Britannia, à Ste. Helene, le 25 Avril.

"J'ai le plaisir de vous apprendre, pour en informer les Lords Commissaires de l'Amirauté, que le 20 du présent, étant à vingt-trois lieues d'Ushant; portant N. E. moitié E. à une heure après midi; je vis que l'Artois, Capitaine Macbride, faisoit le signal qu'il decouvroit une flotte ennemie, mais il étoit si éloigné, qu'à peine pus-je reconnoître la couleur du pavillon; il faisoit alors calme, mais une brise s'étant élevée, je fis le signal pour une poursuite générale; l'ennemi étoit à une si grande distance qu'à trois heures je ne pouvois le decouvrir que du grand mât du Britannia. Vers le soir sept de nos vaisseaux se sont trouvé beaucoup en avant et le Foudroyant, Capitaine Jarvis, étoit le premier de tous; le vent s'étant élevé dans la nuit avec la brume, et le Foudroyant se voyant séparé de ses compagnons, s'est engagé à minuit 47 minutes avec la Pegase de 74 canons et 700 hommes à bord; l'action a duré trois quarts d'heure, lorsque le Foudroyant l'ayant abordé à basbord, le François a amené. Ma plume n'est pas capable de donner les louanges que la bonne conduite, la bravoure et la discipline du Capitaine Jervis, de ses officiers et de ses matelots, méritent à cette occasion: la relation modeste de ce qui s'est passé, écrite de sa main et cy incluse parle d'elle-même.

"Le lendemain matin, immédiatement après le point du jour, le vent qui pour lors souffloit très fort, de la partie du sud, a changé au Ouest, et avec une telle violence que j'ai eu beaucoup de difficulté à porter vers Ushant; et de trouver le canal libre, ensuite de quoi j'ai amené et j'ai resté dans cette situation jusqu'au 22 du soir, pour rassembler l'escadre.

"Suivant le rapport des prisonniers il y avoit 18 vaisseaux, chargés de provisions de magasins et d'ammunitions sous le Protecteur de 74 canons, du



By the accounts of the prisoners there were 18 sail, laden with stores, provisions, and ammunition, under the convoy of the Protecteur of 74, Pegase 74, L'Andromache 32, together with L'Actionnaire, a two-decker, armée en flûte, all bound for L'Isle de France. They left Brest the 19th instant.

I cannot pretend to give their Lordships a particular account of the number of prizes taken, but must refer them to that they may receive as they arrive in port, though I believe there are ten at least.

*Proceedings of his Majesty's ship under my command from the 20th instant.*

Near sun-set, on the 20th, I was near enough to discover that the enemy consisted of three or four ships of war, two of them at least of the line, with 17 or 18 sail under their convoy, and that the latter dispersed by signal. At half past nine I observed the smallest of the ships of war to speak with the head-moat, and then bear away. At a quarter past ten, the sternmost line of battle ship, perceiving we came up with her very fast, bore up also. I pursued her, and at 47 minutes after twelve, brought her to close action, which continued three quarters of an hour, when, having laid aboard on the larboard quarter, the French ship of war Le Pegase, of 74 guns and 700 men, commanded by the Chevalier de Cillart, surrendered.

The discipline and good conduct of the officers and men under my command will best appear by the state of the killed and wounded, and of the damages sustained in each ship.

I am happy to inform you, that only two or three people, with myself, are slightly wounded; but I learn from the Chevalier de Cillart, that Le Pegase suffered a very great carnage, and was materially damaged in her masts and yards, the mizen-mast and foretop-mast having gone away soon after the action ceased.

It blew so strong yesterday morning, that I with difficulty put 80 men on board the prize, but received only 40 prisoners in return, in performing which I fear two of our boats were lost. The disabled state of the prize, together with the strong wind and heavy sea, induced me to make the signal for immediate assistance, which Commodore Elliot supplied, by making the Queen's signal to assist the disabled ship.

At eight o'clock last night they bore S. S. W. four miles distance of us; we lay-to till ten, in hopes of their joining, but not perceiving them, we bore up, and run N. E. twenty three miles till day-light, when, seeing nothing of them, we brought-to, and at half past eight made sail to join the squadron.

By all I can learn from the prisoners, this small squadron, composed of Le Protecteur, Monsieur De Soulange, Commodore, Le Pegase, and L'Andromaque frigate, was making a second attempt to proceed on an expedition to the East Indies, some of the troops having been before captured under that destination by the squadron under the command of Rear-Admiral Kempenfelt, in the presence of the above mentioned ships of war.

*Foudroyant,*  
April 23, 1782.

J. J. J. E R V I S.

N. B. Advice has been received, that the Pegase of 74 guns, is arrived at Spithead, and the following ships, part of the above-mentioned captures, at Plymouth:

La Fidélité,	with 178 Troops and Stores.
La Bellonne,	147 Troops and Stores.
La Lionne,	180 Troops and Stores.
Duc de Chartres,	Stores and Arms.

Q U E B E C, JUNE 27.

Last Sunday arrived here twelve sail of the London fleet, the remainder having stop't at Bic waiting for Pilots, but may be expected up by the first fair wind. They consisted of about thirty-six sail, and left Spithead the second of May last, under convoy of His Majesty's ship Assistance of 50 guns, James Worth, Esq; Commander, and the Surprise frigate, Capt. Ferguson.—On the 24th of May they spoke an Imperialist bound from Curasso to Ostend, who inform'd them that the day he sail'd from thence, four French men of war, two of 74, and two of 64 guns, arrived there dismasted and otherwise so much damaged as hardly to be able to keep above water, in consequence of an action with the British fleet. On the 28th of May they also spoke a vessel from Bermudas to Bristol, out thirteen days, which acquainted them that intelligence had been received there of an engagement between Sir George Rodney and the French fleet in the West-Indies, in which he had taken five, sunk two, and burnt one of the line, and that the Ville de Paris, Admiral De Grasse's ship was of the former.

In the fleet came passengers, The Hon. HENRY HAMILTON Esq; appointed Lieutenant-governor of this province, who was sworn in on Monday last; The Hon. Hugh Finlay, Esq; Deputy Post-master-General; Brigadier-General Maclean of the 84th Regiment and Lieutenant-colonel Hope of the 44th. — Clarke, Esq; Commissary; Henry Callender, Esq; Lieutenant Samuel Prenties; Messrs. Thomas Aylwin, Adam Lymburner, John Lees, Duncan Anderson, Meredith Wills and — Duniere of Quebec, Merchants; Mr. Bailly, Priest; Mr. Robert Willcocks with his Lady and family, Miss Grant, Miss Macnider, &c.

Also Mr. Alexander Auldjo, Mr. Edward Pollard, and Mr. William Aird with his Lady and Sister, of Montreal.

On the 10th of March last was married at Niagara, Mr. Robert Maghlin Guthrie, Surgeon to the Rangers, to Miss Deborah Wall, Niece to Lieutenant-colonel John Butler.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, INWARDS.

Euretta, David Conkie; Integrity, John Stewart; London, Andrew Creighton; Ceres, John Mann; Hannibal, John Trickey; Rose, John Prior; Maria Stiphinson, — Ingram; Tagus, Robert Innes; Britannia, William Broomfield; Dispatch, John Smith; Canada, — Cole; Ann, — Calkburn, from London, — Jeannie, William Kinnier; from Glasgow. — Outwards, Live Oak, Peter Gordon; for New-York.

A D V E R T I S E M E N T S.

**JUST IMPORTED,**  
And to be Sold at the PRINTING-OFFICE,  
A complete Assortment of  
**STATIONARY AND BOOKS.**

Just imported from London, and to be sold cheap by WILLIAM LAING, at his store in the Lower-town; the house where Messrs. DAVISON & LEES lately lived in;

**A** neat assortment of Goods; amongst which are great variety of superfine and middling Cloths and Casemiers, with suitable Trimmings; best superfine scarlet and blue Camblets, very fit for Summer Coats; rich Spanish and plain Gold and silver Laces; ditto chain, cord, binding; loops and Hat Bands with bullion tassels; Epaulements; buttons, &c. fit for Gentlemen of the Army and Navy; elegant Vests, embroidered and tamboured with Gold and Silver; best beaver Hats of the newest fashion; Hosiery; Linens and Manchester goods, &c.  
Quebec, 26th June, 1782.

Pégase de 74, de l'Andromaque de 32, avec l'Actionnaire, à deux ponts et armé en flûte, tous destinés pour l'Isle de France; ils avoient quitté le port de Brest le 19.

Je ne saurois donner à leurs seigneuries un rapport exact du nombre des prises qui ont été faites, mais ils s'en rapporteront à ceux qui arriveront dans ce port, quoique, cependant, je crois qu'il y en a dix.

*Procédés du vaisseau de sa Majesté sous mon commandement le 20 du présent.*

Vers le soleil couché, le 20 du présent, j'étois assez près pour découvrir que l'ennemi avoit trois ou quatre vaisseaux de guerre, dont deux au moins de ligne, avec 17 ou 18 voiles sous leur convoi qui s'étoient dispersés à un signal. A neuf heures et demie, j'observai que le plus petit des vaisseaux de guerre fut parler à celui qui étoit en avant, et s'éloigna ensuite. A dix heures et un quart, le dernier vaisseau de ligne voiant que nous l'approchions de près, s'éloigna aussi. Je l'ai poursuivi et à minuit 47 minutes je me suis engagé avec lui, pendant trois quarts d'heure, lorsqu'après l'avoir abordé à bas bord, le vaisseau François le Pégase de 74 canons et 700 hommes, commandé par le Chevalier de Cillart, s'est rendu.

La discipline et la bonne conduite des officiers et de l'équipage sous mon commandement, paroîtront d'avantage par l'état des tués et blessés et des dommages qu'ont souffert les deux vaisseaux.

Je vous informe avec plaisir qu'il n'y a que deux ou trois gens et moi-même qui avons été blessés légèrement; mais j'apprends par le Chevalier de Cillart, qu'il y a eu un grand carnage à bord du Pégase, et qu'il a beaucoup souffert dans ses mâtures et ses vergues, le mât de mizaine et le haut du mât d'avant étant tombés quelque tems après l'action.

Le vent a été si fort hier au matin, que j'ai eu beaucoup de peine à mettre 80 hommes à bord de la prise, et je n'ai eu que 40 prisonniers en retour, et dans ce transport j'ai crains de perdre deux chaloupes. L'état endommagé de la prise, avec le gros vent et la mer élevée, m'a fait faire le signal pour demander un prompt secours, ce que le Commodore Elliot m'a procuré en faisant le signal de la Reine pour secourir un vaisseau désemparé.

A huit heures hier au soir, l'ennemi a porté S. S. W. à quatre miles de nous; nous avons resté jusqu'à dix, dans l'espérance qu'il viendrait nous joindre, mais comme nous ne l'apercevions pas, nous portâmes et courûmes N. E. vingt-trois miles jusqu'au point du jour, et ne pouvant les voir, nous avons ammené, et à huit heures et demie nous avons fait voile pour joindre l'escadre.

Par tout ce que je puis apprendre des prisonniers, ce petit escadre, composé du Protecteur, Commodore Monsieur de Soulange, du Pégase et de la frégate l'Andromaque, vouloit faire une nouvelle tentative pour procéder à une expédition contre les Indes Orientales, quelques troupes ayant déjà été prises sous cette destination par l'escadre sous le commandement de l'arrière Amiral Kempenfelt, en la présence des vaisseaux de guerre ci-dessus mentionnés.

*A bord du Foudroyant, le 23 Avril, 1782.*

J. J. J. E R V I S.

N. B. L'on a reçu avis, que le Pégase de 74 canons est arrivé à Spithead, et que les vaisseaux suivans, qui sont du nombre des prises ci-dessus mentionnées, sont arrivés à Plymouth:

La Fidélité avec	178 hommes de troupes et magasins.
La Bellone avec	147 troupes et magasins.
La Lionne avec	180 troupes et magasins.
Le Duc de Chartres	— des magasins et des armes.

Q U E B E C, le 27 JUIN.

Dimanche dernier sont arrivés douze vaisseaux de la flotte de Londres dont le reste est au Bic, faute de Pilots, elle consistoit en environ trente-six voiles, et elle est partie de Spithead le second de May dernier, sous le convoi du vaisseau de sa Majesté l'Assistance, de 50 canons, James Worth, Ecuier, commandant, et de la frégate la Surprise, Capitaine Ferguson.—Le 24 de May elle a parlé à un vaisseau Impérial allant de Curasso à Ostend, qui lui a dit, que le jour qu'il en étoit parti, il y étoit arrivé quatre vaisseaux de guerre dont deux de 74 et deux de 64 canons, dématés et tellement endommagés en conséquence d'un combat avec la flotte Britannique, qu'à peine pouvoient-ils se soutenir sur l'eau.—Le 28 de May elle a aussi parlé à un vaisseau allant de Bermude à Bristol, qui en étoit parti il y avoit treize jours, qui lui a appris que l'on avoit reçu en cet endroit la nouvelle qu'il y avoit eu un engagement entre Sir Georges Rodney et la flotte Française, dans les Isles, dans lequel il en avoit pris cinq, coulé deux à fonds et brûlé un de ligne, et que la ville de Paris qui étoit le vaisseau de l'Amiral de Grasse, étoit du nombre des premiers.

Dans la flotte sont venus passagers, l'Honorable HENRY HAMILTON, Ecuier, nommé Lieutenant Gouverneur de cette province, et qui en a pris le serment Lundi dernier; L'Honorable Hugh Finlay, Ecuier, Député Maître de Poste Général; le Brigadier Général Maclean du 84me. regiment et le Lieutenant Colonel Hope du 44me. regiment; Jonathan Clarke, Ecuier, Député Commissaire Général; Henry Callender, Ecuier; le Lieutenant Samuel Prenties; Messrs. Thomas Aylwin, Adam Lymburner, John Lees, Duncan Anderson, Meredith Wills et — Duniere, Marchands de Quebec; Monfr. C. F. Bailly, Prêtre; Mr. Robert Willcocks avec sa dame et sa famille, Mademoiselle Grant, Mademoiselle Macnider, &c.

Aussi Mr. Alexandre Auldjo et Mr. William Aird avec sa dame, et sa sœur, de Montréal.

Le 10 de Mars dernier, s'est marié à Niagara, Mr. Robert Maghlin Guthrie, Chirurgien des Rangers, à Mademoiselle Deborah Wall, Niece du Lieutenant Colonel John Butler.

A V E R T I S S E M E N T S.

D I S T R I C T de M O N T R E A L.

**O**N avertit par le présent que la prochaine Séance Générale de Quartier de la Paix pour le dit District, se tiendra à la Chambre d'Audience dans la ville de Montréal, Mardi le neuvième jour de Juillet prochain à onze heures du matin; à quoi les divers Jurats, Conétables, Bailiffs et autres gens aiant affaire à la dite Séance, sont requis de faire attention et de s'y trouver au tems sus-indiqué.  
Montréal, 20 Juin, 1782. EDWD. WM. GRAY, Sberiff.

D I S T R I C T of M O N T R E A L.

**N**OTICE is hereby given, that the next General Quarter-sessions of the peace, for the said District, will be held at the Court-House, in the City of Montreal, on Tuesday the ninth day of July next, at eleven o'clock in the forenoon; of which the several Jurors, Conétables, Bailiffs and other persons having business to do at the said Session, are required to take notice, and give their attendance accordingly.  
Montreal, 20th June, 1782. EDWD. WM. GRAY, Sberiff.

Nouvellement arrivé de Londres et à vendre à bon marché par WM. LAING, à son magasin à la Basse-ville, dans la maison ou ont demeuré dernièrement Messrs. DAVISON & LEES,

**U**N bel assortiment d'effets, parmi lesquels il y a une grande variété de Draps et des Casimirs superfins et moiens, avec les fournitures convenables; des Camelots bleues et de très belle Ecarlatte, très propres pour des habits d'Été; des Galons d'Or et d'Argent, unis et en paillettes; des chaînes, des cordons, des gances et des bords de Chapeau; ditto avec des glands; des Epaulettes, des Boutons, &c. pour les Messieurs de l'armée ou de la marine; des Vestes brodées et au tambour, en Or et en Argent; des plus beaux Chapeaux de Castor, les plus à la mode; des Bas de Laine; des Toiles et des effets de Manchester, &c. — Quebec, 26 Juin, 1782.



**THOMAS POWIS, Jeweller, Goldsmith and Engraver,**  
*in the Lower-Town, opposite the PRINTING-OFFICE,*

**H**AS imported in the last Ships from London, a neat assortment of the  
 newest fashion Gold Bracelets; Rings; Breast Pins; Lockets; Buckles;  
 Watch Chains and Seals; Walking Canes and Sticks, &c.

N. B. Every article in the Jewellery, Silversmith and Engraving business  
 made or repair'd on the shortest notice—Full price given for Gold or Silver.

**THOMAS POWIS, Jouaillier, Orphevre et Graveur, demeurant à la**  
*Basse Ville, vis-à-vis l'IMPRIMERIE,*

**A** Reçu de Londres par les derniers vaisseaux, un joly assortiment à la  
 mode, de Bracelets d'Or; de Bagues; d'Epingletes; Boucles; Chaines  
 de Montre et des Cachets, des Cannes et des Batons.

N. B. Chaque espèce de Jouaillerie, d'Orpèverie, et de Gravures seront  
 faits ou racommodés en peu de tems.—Il donnera bon prix pour l'Or et l'Argent.

**DISTRICT of } MONTREAL. } Summer Circuit, District of Montreal.**

*The Honorable the Judges of the Court of Common Pleas for the District of Montreal, having fixed their Circuit, they are to hold their Courts at the different places, and on the different days as follows, viz.*

- A**t Terrebonne, on Monday the 15th day of July, 1782.
- A**t Assomption on Wednesday the 17th.
- A**t Berthier, Saturday the 20th.
- A**t Three Rivers, Tuesday the 23d.
- A**t Sorrel, Saturday the 27th.
- A**t St. Denis, Monday the 29th.
- A**t Chambly, Thursday the 1st of August.
- A**t Pointe Claire, Monday the 5th, August;—Whereof all Persons concerned are to take notice; at which times and places, the Captains of Militia of the different parishes may attend to make reports of high roads, or other matters respecting their offices, &c.

*By order of the Judges,*  
**J. BURKE, Clerk.**

**DISTRICT of } QUEBEC, ff. } BY virtue of a Writ of Execution issued out of the**

**C**ourt of Common Pleas for the said district, at the  
 suit of Robert Lester, against the goods and chattels, lands and tenements of  
 Charles Gobeille, to me directed; I have seized and taken in Execution a lot  
 of ground of one arpent in superficies, situate in the parish of St. John, on  
 the Island of Orleans, bounded in front by the river St. Lawrence, and  
 behind by land belonging to Charles Fortier, joining on the North-east side  
 to the said Charles Fortier, and on the South-west to the river LaSueur, with  
 a small wooden house, a stable and saw-mill, thereon erected:—Now this is  
 to give notice that I shall expose the said premises to sale by publick vendue,  
 at the Court-house in the City of Quebec, on Tuesday the twenty ninth day  
 of October next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place  
 the conditions of sale will be made known by **JA. SHEPHERD, Sheriff.**

Any person or persons having prior claims to the said premises, by mort-  
 gage or otherwise, are hereby, required to give notice thereof, in writing, to  
 the said Sheriff before the day of sale. *Quebec, 26th June, 1782.*

*To be sold by Private Sale, in the Honorable Court of Prerogatives of the*  
*District of Quebec, the 5th of July next, on which day the adjudication*  
*will be made*

**O**f a lot in the Upper-town of Quebec, of 40 feet  
 in front by 60 feet in depth, situate in Angas and St. Etienne street, joining on  
 one side to Mr. Gueroute or his representatives, and on the North East side to said St.  
 Etienne street, in front to the said street, and behind in depth to the land of the late Mr.  
 Jean Laurent Lorty; on which said lot is built a stone house one story high, 38 feet in  
 front by 28 in depth, consisting of divers apartments, above which are Mansards consist-  
 ing also of divers apartments, cellar and garret; together with a small wooden house of  
 22 feet in front by 18 in depth, behind which is a fine garden picketed, cultivated for  
 three years since the house was built by Robert Keating.

Notice is given to those who are inclined to purchase before the said 5th day of July  
 next, to apply to said Robert Keating or to Mr. Pinguet, Advocate, who has the dispos-  
 al of said Sale and will acquaint them with the price.

N. B. All those who have claims by mortgage, or thraldom on said lot and house  
 for sale, are desired to give notice before said 5th July next, to the Clerk of the Court  
 or to the Advocate undermentioned. **J. PINGUET.**

*For Sale by JOHN JONES, in the Lower-Town, the following*  
*articles:*

- West-India Rum;
- French and } Brandy;
- British } Brandy;
- Red Port, } Wines;
- Lisbon, } Wines;
- Mountain and } Wines;
- Spanish } Wines;
- Muscovado and } Sugar;
- Loaf } Sugar;
- Rice;
- English and } Salt;
- Foreign } Salt;
- Hyson Tea;
- Candles;

Which he will dispose of at the lowest prices.  
*Quebec, 20th June, 1782.*

**A Vendre par JEAN JONES, à la Basse-ville, les articles suivants:**

- De l'Eau-de-vie { Du Rum des Isles;
- de France et } de France et
- d'Angleterre; } d'Angleterre;
- de Port Rouge, } de Port Rouge,
- de Lisbonne, } de Lisbonne,
- de Montagne et } de Montagne et
- d'Espagne; } d'Espagne;
- en Pain et de la } en Pain et de la
- Cañonnade; } Cañonnade;
- Du Ris; } Du Ris;
- Anglois et } Anglois et
- Etranger; } Etranger;
- Du Thé Hyson; } Du Thé Hyson;
- Des Chandelles. } Des Chandelles.

**LUNDI premier Juillet prochain, à 9 heures du**  
 matin, Messrs. Melvin & Wills feront l'encan des meubles de Me. St. André,  
 chez elle.

Tous ceux qui lui doivent et qui ne payeront point dans le cours de cette semaine,  
 doivent s'attendre que leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat.

N. B. Il y aura à vendre quelques douzaines de bon vin de Port.—Un banc de Me-  
 nuisier avec des outils.

**ON Monday, first of July next, at 9 o'Clock in**  
 the forenoon, will be sold at public Vendue, by Messrs. Melvin & Wills, the  
 Household furniture of Mrs. St. André, at her house.

All those indebted to her and who do not come and discharge their accounts in the  
 course of this week, may depend on their being put into the hands of an Attorney.

N. B. There will be for sale a few dozen of good Port Wine.—A Carpenter's bench  
 with tools.

**DISTRICT de } MONTREAL. } Tournée d'Été pour le District de Montreal.**

*Les Honorables Juges de la Cour des Plaidiers Communs pour le District de*  
*Montreal, ayant fixé leur Tournée, doivent tenir leurs seances dans les differens*  
*endroits et jours, comme il suit:*

- A**t Terrebonne, Lundi le 15 juillet, 1782.
- A**t l'Assomption, Mercredi le 17,
- A**t Berthier, Samedi le 20,
- A**t Aux Trois Rivières, Mardi le 23,
- A**t Sorrel, Samedi le 27,
- A**t St. Denis, Lundi le 29,
- A**t Chambly, Jeudi le 1er. Aoust.
- A**t la Pointe Claire, le 5 Aoust.—En conséquence l'on averti tous

ceux qui peuvent y être concernés; auxquels tems et lieux les Capitaines de  
 Milice des différentes paroisses pourroient venir faire leurs rapports, quant aux  
 grands chemins ou autre qui est de leur compétence.

*Par Ordre des Juges,* **J. BURKE, C. P. C.**

**DISTRICT de } QUEBEC, ff. } EN vertu d'un ordre d'Execution émané de la Cour**

**C**our des Plaidiers-communs, pour le dit District, à la  
 poursuite de Robert Lester, contre les biens et effets,  
 terres et possessions de Charles Gobeille, à moi adressé; j'ai saisis et pris en  
 Execution une portion de terre située en la paroisse St. Jean, de l'Isle d'Orleans,  
 contenant un arpent en superficie, tenant d'un côté au Nord est à Charles  
 Fortier, d'autre côté au Sud-ouest à la rivière LaSueur; par devant au fleuve  
 St. Laurent, et par derriere au dit Charles Fortier, avec une petite maison  
 de bois, une étable et un moulin à scie, y dessus construits.—Or j'avertis par  
 ces presentes, que j'exposerai les dits biens en vente publique, à la chambre  
 de la Cour dans la ville de Québec, Mardi le vingt-neuvième jour d'Octobre  
 prochain, à onze heures avant midi, auxquels tems et lieu les conditions de  
 la vente seront expliquées par **JA. SHEPHERD, Sheriff.**

Tous ceux qui ont quelques pretensions antérieures sur les dits biens par  
 hypothèque ou autrement sont requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff  
 avant le jour de la vente. — *Québec, le 26 Juin, 1782.*

*A vendre par forme de Licitacion, en l'Honorable Cour des Prerogatives*  
*du District de Québec, le 5 Juillet prochain, auquel jour se fera*  
*l'adjudication*

**D**UN emplacement situé en cette haute ville de  
 Québec, de 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, situé rue des Anges et  
 St. Etienne, joignant d'un côté au Sr. Gueroute ou ses representans, et de l'autre côté au  
 Nord-est à la susdite rue St. Etienne, par devant à icelle rue, et par derriere en profon-  
 deur aux terrains de feu Sr. Jean Laurent Lorty; sur lequel emplacement est batie une  
 maison en pierre à une étage de 38 pieds de front sur 28 de profondeur, distribué en plu-  
 sieurs appartemens, et dans le haut sont aussi des Mansards distribués en differents appar-  
 temens, cave et grenier, ensemble une petite maison en bois de 22 pieds de front sur 18  
 de profondeur, et au derriere un beau jardin rempli de pieux debout, cultivé depuis 3  
 années que la maison a été batie par Robert Keating.

On avertit que ceux qui souhaitent faire la dite acquisition, avant le dit jour 5 Juillet  
 prochain pourroient s'adresser au dit Robert Keating ou à Mrs. Pinguet, Avocat, chargé de  
 la presente vente, qui leur en fera un juste prix.

N. B. Tous ceux qui pretendent avoir quelques droits par hypothèques ou servitudes  
 sur le dit emplacement et maison à vendre, sont tenus d'en donner avis avant le dit jour  
 5 Juillet prochain, au Greffe de la dite Cour ou à l'Avocat soussigné.

**J. PINGUET.**

**WILLIAM FORBES, Cordonnier de la Grande**  
 Bretagne, remercie sincerement ses amis et ses pratiques, de l'avoir favorisé  
 dans sa profession, et il les informe qu'il la continuera dans sa maison sise et située dans la  
 rue St. Jean, où toutes les demandes seront ponctuellement exécutées, au plus court avis.  
*Québec, le 25 Juin, 1782.*

**WILLIAM FORBES, Shoemaker from Britain,**  
 returns his sincere thanks for the many favors he has already experienced from  
 his friends and customers in general, and acquaints them that the said business is to be  
 carried on at his house in St. John's street, where all demands will be punctually executed  
 upon the shortest notice.  
*Quebec, 25th June, 1782.*

*Bureau du Secrétariat, Québec, le 18 Juin, 1782.*

**T**OUS ceux qui sont venus pour avoir des permissions pour cette année,  
 tendante à vendre des liqueurs fortes, comme aussi tous ceux qui  
 tiennent cabarets ou maisons publiques, et qui n'ont pas eu encor l'autorité de  
 le faire, sont, par ces presentes, requis immédiatement de prendre leurs  
 permissions en conséquence, sous peine d'être poursuivis.

**GEO. POWNALL.**  
*Québec, le 18 Juin, 1782.*

*Il faut s'adresser au Bureau de DAVID LYND, Écuyer, Greffier de la Paix.*

*Secretary's Office, Québec, 18th June, 1782.*

**T**HOSE persons who have applied for Licences for the present Year, for  
 the purpose of selling Spirituous Liquors, as well as those persons that  
 keep Taverns or Houses of Publick Entertainment, and have not obtained  
 authority for so doing; are hereby required immediately to take up their  
 Licences for that purpose, on pain of prosecution.

**GEO. POWNALL.**  
*Applications to be made at the office of David Lynd, Esq; Clerk of the Peace.*

**FOR SALE,**

**THE Ship RICHMOND, George Jamison, Master,**  
 burthen about 350 Tons, mounting 20 Guns 9 and 6 Pounds, takes the ground  
 well, and is sufficiently found with Anchors, Cables, &c. Inventory to be seen on board  
 at the King's Wharf, and the terms known by applying to  
*Québec, 19th June, 1782.* **ALEXr. CAMPBELL, & Co.**



DISTRICT of } QUEBEC. } Quebec, 3d. June, 1782.

A T a Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh four Pounds and the Shilling Loaf of Brown bread four pounds ten ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows.  
Fine Flour 30/- Coarse Flour 25/- Wheat from 8/4 to 10/- Oats from 2/6 to 3/-  
The prices of Barley, Indian-corn; &c. cannot be ascertained there being none at Market.  
By the Court, D. LYND, C. P.

DISTRICT de } QUEBEC. } Québec, le 3 Juin, 1782.

A Une assemblée des Commissaires de la paix pour le dit district, il est ordonné que le pain blanc d'un shilling pèsera quatre livres et le pain bis d'un shilling pèsera quatre livres dix onces, et que les boulangers marqueront leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Les articles ci-dessous mentionnés ont été vendus comme suit, savoir:  
La fine Fleur à 30/- La grosse Fleur à 25/- Le Bled à 8/4 et 10/- L'Avoine à 2/6 et 3/-  
Le prix de l'Orge, Bled d'Inde, &c. ne peut être constaté, n'en venant pas au marché.  
Par la Cour, D. LYND, C. P.

DISTRICT de } MONTREAL. } Montréal, Lundi le 3 Juin, 1782.

A Une assemblée des Commissaires de sa Majesté pour la paix, il est ordonné aujourd'hui, que le prix et poids du Pain resteroient comme ils ont été fixés pour le dernier mois, pendant un mois à compter de la date de ce jour.

Par ordre de la Cour, J. BURKE, Cs. Ps.  
DISTRICT de } MONTREAL. } Montréal, Lundi le 3 Juin, 1782.

A Une assemblée des dits Commissaires tenue ce jourd'hui, pour savoir le prix du grain, &c. Il y a actuellement si peu d'articles qui viennent sur le marché, qu'on ne pourroit en assurer le prix.

Par ordre des Commissaires, J. BURKE, Cs. Ps.  
DISTRICT of } MONTREAL. } Montreal, Monday the 3d June, 1782.

A T a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day, It was ordered that the Rate and affize of Bread, as last fixed Should remain for one Month from this Date.

By order of the Commissrs. J. BURKE, Cs. Ps.  
DISTRICT of } MONTREAL. } Montreal, Monday 3d June, 1782.

A T a Meeting of the said Commissrs. This Day to ascertain the price of Grain &c. It was found that there were so few Articles at Market that the Price could not be Ascertained.

By order. J. BURKE, Cs. Ps.

JEAN BAPTIST ANGER, residing at Montreal, acquaints the public, that he has purchased on Sunday last the 26th instant, at a third time of putting up at the Parish Church door, of the Heirs of the deceased Jacques Lafelle, a lot in the city of Montreal, situate in Hospital street, on which is a log-house, and a stone house two stories high adjoining thereto: Any persons having demands or mortgage on said lot are required to give notice or appear before Mr. Le Guay, Notary of this city, within three months from this date, on failure where of they will be precluded from all pretensions.  
Montreal, 30th May, 1782.

JEAN BAPTIST ANGER, residant à Montreal, avertit le public, qu'il a acquis dimanche dernier vingt-six du courant, à une troisième criée, à la porte de l'église Paroissiale, des héritiers du feu Jacques Lafelle, un emplacement dans la ville de Montréal, situé dans la rue de l'Hopital sur lequel il y a une maison de bois de pièce sur pièce, et une maison de pierre à deux étages qui se touchent: si quelqu'un a quelque demande ou hypothèque sur le dit emplacement, il est obligé sous trois mois du jour de cette date, d'en donner avis ou de se présenter à Monsieur Le Guay, Notaire de cette ville, et faute par eux de le faire ils seront déboutés de leurs prétentions.  
Fait à Montréal, ce 30 May, 1782.

DISTRICT of } QUEBEC. } BY virtue of a Writ of Execution issued out of the Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Robert Lester, against the goods and chattels, lands and tenements of Timothy Conolly, to me directed, I have seized and taken in execution a Lot of ground situate in St. John's suburbs, containing one hundred and twenty feet in front on St. John's street by one hundred and sixty feet in depth on the north-east side, and one hundred and eighty feet or thereabouts on the south-west side, with a stone dwelling house one story high, and other buildings thereon erected: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at the Court-house in the City of Quebec, on Tuesday the thirteenth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by  
JA: SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having prior claims to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby requested to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.  
Quebec, 3d April, 1782.

DISTRICT de } QUEBEC. } EN vertu d'un ordre d'Execution sorti de la Cour des Plaidiers-communs pour le dit district, à la poursuite de Robert Lester, contre les biens et effets, terres et possessions de Thimothé Conolly, à moi adressé, j'ai saisis et pris en execution une portion de terre située dans le fauxbourg St. Jean, contenant cent vingt pieds de front sur la rue St. Jean, sur cent soixante pieds de profondeur du Nord-est et cent quatre-vingt pieds ou environ du côté du Sud-ouest, avec une maison de pierre à un étage et autres bâtimens y dessus construits—Or j'avertis que j'exposerai les dits biens en vente publique à la Chambre de la Cour, dans la ville de Québec, Mardi le trezieme jour d'Aoust prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par  
JA: SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens par hypothèque ou autrement, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.  
Quebec, le 3 Avril, 1782.

A Vendre de Gré à Gré,

1° UN Fief relevant du Roi de dix arpents sur vingt, situé à la banlieu des Trois Rivières, sur lequel il y a un manoir de sept arpens de front et trois arpens en concession, qui payent un chapon et un boisseau de blé, joignant du côté du Nord-est à Monsieur de Tonnancour, et du côté du Sud-ouest aux héritiers Bellisle, sur lequel manoir il y a une belle maison en Cèdre, bien lambrissée, couverte en bardeaux, une autre maison pour un fermier; deux étalles très belles et très grandes, une cour entourée en pieux de Cèdre hauts de six pieds, lairie, poulailler, &c. Pouvant le dit domaine recevoir 80 à 90 minots de semences par année, sans compter qu'on y peut faucher dans les années ordinaires 2000 bottes de foin. Le dit Fief se vendra avec la levée et les animaux propres à la culture à l'option des acquéreurs.

II° Un terre de deux arpents de front sur 35 de profondeur, située dans le Fief Labadie, boisée en toutes sortes de beaux bois, on y peut semer 8 à 10 minots de grains.

III° Un autre terre située dans le Fief Rodoyade au Sud du fleuve, de 4 arpens de front à prendre à la plus basse marée sur le dit fleuve, sur 90 à 100 arpents de profondeur, la dite terre recommandable par les beaux bois qu'elle renferme.  
Ceux qui voudraient faire l'acquisition des dites terres, ou de partie, pourront s'adresser à Monfr. J. Bte. Perrault, seigneur et propriétaire des dits biens, demeurant à la Rivière du Loup, ou à Madame Perrault, à Québec, qui donnera plus ample description aux acquéreurs.  
Quebec, le 18 Juin, 1782.

A VENDRE PAR LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec, tenante au Collège des R. P. Jesuites; la 1re. criée sera faite le Vendredi 21, la 2me. criée le Vendredi 28 du présent mois, et l'adjudication Vendredi 5 de Juillet prochain, 10 heures du matin;

UNE Ile et Fief vulgairement appellés la grosse Ile, d'une lieue de longueur sur une demie lieue de largeur ou environ, situés vis-à-vis et du côté du Sud de l'Ile de Patience et petite Ile joignante, et à l'Est-Sud-Est à l'Ile aux Raux, faisant partie et relevant du domaine de l'Ile aux Oyes, dans le fleuve St. Laurent du côté du Sud, à la distance d'environ une lieue et demie de la grande terre; consistante la dite Ile en Bois tailli, de haute Futaye, Terres défrichées, haute, moyenne et basse Justice, et enfin dans les Pointes, Iflets et Bâtures qui se trouvent dans la devanture d'icelle.

Ceux qui prétendent quelques droits ou servitudes sur la dite Ile, sont requis d'en faire leur déclaration au Greffe avant l'adjudication, et pour plus grandes informations les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat soussigné.  
Quebec, ce 17 Juin, 1782.

BERTHELOT DARTIGNY.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

In the Court of Prerogatives held in the Jesuits College, Quebec; will be put up for the first time on Friday the 21st. the second time on Friday the 28th of the present month, and the adjudication will be on Friday the 5th of July next, at 10 o'clock in the forenoon;

AN Island and Fief vulgarly called the large Island, of one league in length, by half a league or thereabouts in breadth; situated facing and on the South side of the Isle Patience and a small Island joining thereto, and to the East-south-east of the Isle aux Raux; being part and depending on the Domain of the Isle aux Oyes, on the South side of the river St. Lawrence, about a league and a half distant from the main land; the said Island consisting of underwood; high and lofty Trees, cleared Lands, having right of high, low and common Justice; and likewise comprehending the point of Land, Isles, and Breakers which are on the front of the said Isle and Fief.

Those having claims or thraldom on said Isle are requested to give them in to the Clerk of the Court before the day of sale: For more ample information those desirous of purchasing may apply to the undersigned Advocate.  
Quebec, 17th June, 1782.

BERTHELOT DARTIGNY.

JEAN DONOHUE, Marchand de cette ville, averti le public, qu'il a une hypothèque sur une terre de 6 arpens et demi de front, sur 30 arpens de profondeur, située dans la paroisse de St. Henry, seigneurie de Lauzon, laquelle terre il a vendue à Augustin Couture, dit Lamonde; ainsi que sur une autre terre, appartenante au dit Lamonde, dans la dite paroisse, de 3 arpens de front sur environ 17 arpens de profondeur; en conséquence de son hypothèque le dit Jean Donohue, averti ceux ou celles qui auront acquis les dites terres de garder le montant entre leurs mains, jusqu'à ce que la dite hypothèque soit payée, autrement ils courront le risque de payer deux fois.  
Quebec, le 6 Juin, 1782.

JOHN DONOHUE, Merchant of this town, gives this publick notice, that he has a mortgage on a piece of land, of 6 acres and a half in front upon 30 acres high situated in the parish of St. Henry, Signory of Lauzon, which said land he sold to Augustin Couture called Lamonde, as also on another piece of land belonging to said Lamonde, in said parish, of 3 acres in front, upon about 17 acres high; in consequence of his mortgage, the said John Donohue, do hereby advertise them who may purchase said lands, to keep the amount in their custody, until his mortgage is paid, or else they'll run the risk of paying it twice.  
Quebec, 6th June, 1782.

THE subscriber desires all persons in Quebec having any demands on the Estate of the late Mr. Henry Johns, to send them properly attested on or before the first day of September next, or they cannot be paid by the subscriber.  
THOMAS POWIS.

Administrator to said Estate.

LE soussigné prie tous ceux qui ont quelques demandes contre la succession de feu Mr. Henry Johns, ci-devant décédé, d'envoyer leurs comptes bien et dûment affirmés, le, ou avant le premier jour de Septembre, sans quoi le soussigné ne pourroit les payer.

THOMAS POWIS, Administrateur de la dite succession.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu Veuve Jannet Smith de cette ville, décédée, sont requis par ces présentes de faire un prompt paiement aux soussignés, dûment autorisés à le recevoir; et ceux qui ont quelques demandes contre la dite succession, de donner leurs comptes dûment attestés.  
LAUCHLIN SMITH, }  
CONSTANT FREEMAN, } Administrateurs.  
Quebec, le 3 Juin, 1782.